

Sommaire :

- * L'édito du Maire
- * Votre commune sur le Web
- * Élections
- * Conseil municipal

- * Site internet
- * Tondeuses
- * Salle des asso
- * Borne de recharge
- * Convention AXA
- * CCAS
- * Bibliothèque
- * Village propre

- * Jeunesse diorsaise
- * Familles rurales
- * TC Diors
- * Comité des fêtes

- * Club informatique
- * Entreprise
- * Élus
- * Réponses au Quizz

L'édito du Maire

Le premier trimestre 2022 se termine, et avec lui, nous l'espérons tous, cette crise sanitaire, même si nous devons rester très prudents encore quelques mois. La folie d'un homme sème la terreur dans les pays de l'Est, et l'Ukraine vit des heures horribles que nous ne pensions pas revoir.

Merci pour votre élan de générosité pour vos dons que nous avons acheminé à la Protection Civile.

Les mois qui approchent vont être rythmés par les élections présidentielles et législatives. Je vous invite tous à faire votre devoir électoral dans les semaines à venir.

Les projets de la commune se poursuivent et nous travaillons tous pour votre bien-être et votre tranquillité dans notre village, bien loin des turpitudes mondiales. L'ensemble des élus vous remercie pour votre confiance.

Merci à vous tous.

Contacts : Mairie: 02 54 26 01 61

Ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 17h30

Jeudi : fermée au public

Permanence des élus :

samedi de 9h30 à 11h30

Téléphone : 06 33 57 51 01

06 71 43 60 69

La municipalité communique avec vous par les biais suivants :

Site internet :

<http://www.commune-diors.fr>

<Http://www.facebook.com/communedediors>

INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉLECTIONS :



Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote se tiendra salle du conseil à la mairie de **8h00 à 19h00**.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote se tiendra salle du conseil à la mairie de **8h00 à 18h00**.

Début avril, toute personne inscrite recevra une nouvelle carte d'électeur. Pensez à la signer et, par soucis sanitaire, veuillez utiliser votre propre stylo.

CONSEIL MUNICIPAL :

Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 mai 2022 à 18h30, salle du conseil mais en raison des consignes sanitaires, il se tiendra à huis-clos.

Rappelons que les comptes-rendus des conseils sont consultables sur le site internet de la commune.



SITE INTERNET : <http://www.commune-diors.fr>



Le site de la commune peut renseigner les diorsais sur l'actualité du village (mairie, associations et autres), mais aussi sur les démarches administratives : CCAS, papiers d'identité, urbanisme, perte ou vol de papiers, etc...

ÇA POUSSE, ÇA POUSSE !!!

Voilà le printemps et l'herbe repousse dans les jardins. Alors il faut ressortir la tondeuse... Mais attention, il y a des règles pour l'utilisation de votre engin préféré. En effet, un arrêté préfectoral du 13 juillet 2001 réglemente les bruits de voisinage. L'article 8 spécifie les horaires auxquels doit s'astreindre tout utilisateur de tondeuse à gazon :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Des horaires à respecter sous peine d'une forte amende...

Gageons que tous les Diorsais sauront préserver la tranquillité de leurs voisins pour éviter tout conflit de voisinage.



SALLE DES ASSOCIATIONS :



La salle des associations de la commune, d'une capacité de 35 personnes, est accessible à la location pour tous les habitants de Diors au tarif de 180€ le week-end. Renseignements et réservation à la mairie.

BORNE DE RECHARGE :

Une borne de recharge pour les véhicules électriques est actuellement en cours d'installation sur le parking de la mairie. D'une capacité de deux véhicules, elle permettra aux Diorsais et autres automobilistes de passage de recharger leurs véhicules.



CONVENTION AXA :



La convention Diors/AXA relative aux contrats d'assurance maladie complémentaire et ceci exclusivement pour les résidents de Diors, a été résignée. Rappelons que cette convention permet aux Diorsais de bénéficier de tarifs préférentiels auprès de la société AXA.

Renseignements : Thierry NONCLERCQ, 16 allée des Alouettes 36330 Le Poinçonnet.

Tél : 06 69 97 10 99

mail : thierry.nonclercq@axa.fr

CCAS :

Le CCAS vous propose un atelier floral pour embellir votre table pour les fêtes de Pâques, le **lundi 04 Avril 2022** Salle des Associations. Une participation de 18 euros sera demandée lors de votre inscription par chèque à l'ordre de **Floréal Fleuriste**.

Renseignements et inscriptions au 02 54 26 01 61 ou 06 69 26 11 76.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :



Une réunion d'informations et de préparation aura lieu le **vendredi 8 avril à 17h45**, à la bibliothèque municipale, pour toutes les personnes qui souhaiteraient s'engager dans le bénévolat pour l'ouverture et/ou l'animation de la bibliothèque. Vous êtes encore indécis, vous avez des idées d'animation pour votre commune, venez nous rencontrer et nous en discuterons. À bientôt !

Une exposition sur « **le potager** » mise à disposition par la Bibliothèque de l'Indre, sera visible du **10 au 20 mai 2022** dans la bibliothèque de Diors.

OPÉRATION VILLAGE PROPRE :

Le **samedi 7 mai 2022**, le Conseil Municipal organise une opération de ramassage des « cochonneries » qui traînent dans la commune. Si la propreté de votre cadre de vie vous concerne, venez nous rejoindre le 7 mai à 9h30 devant la mairie et après un petit café, nous partirons en équipe à la chasse aux déchets.

Un pot convivial cloturera cette matinée citoyenne.



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

JEUNESSE DIORSAISE :

En cette nouvelle année 2022 la JD prévoit de divertir, petits et grands.

Nous sommes à la recherche de nouveaux adhérents. Alors si tu as 15 ans ou plus, que tu souhaites t'amuser et participer à nos projets, n'hésite pas à nous rejoindre.

Projets à venir :

- **Pâques** : Le **dimanche 17 Avril** à partir de 9h30 au château de Diors.

Avec comme chaque année une petite chasse, afin de récupérer de bons chocolats. Mais aussi des jeux de Pâques (parcours d'œufs à la cuillère, course en sac....), une tombola et un tour en calèche. Nous proposerons également la vente de boissons chaudes et froides, mais aussi de popcorn et de crêpes. Bien évidemment l'accès à la chasse reste gratuite pour tous.

- **Les Diorsl'hanta** : Le **dimanche 10 Juillet** à partir de 9h30 en un lieu non encore déterminé.

Nous souhaitons organiser une journée autour de jeux récréatifs en équipe.

Exemple de jeux : Chamboule tout géant, Parcours yeux bandés, Tir à la corde, Jeux du goût (allergies demandées)...Et plein d'autres tout au long de la journée !

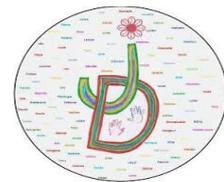
Un repas sera fourni (saucisses, merguez, frites et boissons) pour 5€/personne.

Si vous êtes intéressé, contactez-nous au plus vite, la jeunesse diorsaise se fera un plaisir de vous en dire plus.

Nous contacter : Facebook : Jeunesse Diorsaise Instagram : jdiorsaise Tik Tok : jdiorsaise

Mail : jdiorsaise@gmail.com

Présidente : FILLAULT Cécile : fillaultcecile@gmail.com



FAMILLES RURALES :



Les conditions sanitaires s'améliorant, nous espérons pouvoir organiser comme prévu nos deux animations de l'année :

Notre vide grenier aura lieu le **dimanche 15 mai**. Les inscriptions sont ouvertes au 06.20.97.02.29 (Evelyne) au 06.81.74.52.72 (Françoise) ou au 06.66.40.36.05 (Rolande) ; Tarif 1.50€ le mètre linéaire.

La randonnée pédestre de printemps aura lieu le **lundi 6 juin** (lundi de Pentecôte) et le tarif sera de 3.50€.

TC DIORS :

La saison se poursuit au T.C Diors ! Après les multiples activités du 1er trimestre, pas de pause prévue. Dès le mois d'avril les équipes vont batailler dur sur les terrains du

département et même au-delà. Les rencontres débiteront le dernier weekend d'avril! Dans le même temps, le club organise un Tournoi Multi Chances (TMC) les **2 et 3 avril** pour les femmes 3ème série (30 à 15/1). Puis ce sont les enfants qui s'affronteront pendant les congés de printemps autour de 3 TMC différents les **11, 12 puis 13 et 14 avril**. Par ailleurs les équipes jeunes s'étant illustrées en matchs par équipe, elles défendront également les couleurs du club au niveau régional !

Vous pouvez suivre notre activité en temps réel sur les réseaux sociaux évidemment !

N'hésitez pas à "liker" et surtout à venir nous voir !



COMITÉ DES FÊTES :

Dimanche **03 avril 2022** le **Carnaval** sera dans les rues de Diors.

Départ du city-stade à 14h30 avec les **Clowns Circus** et leurs mascottes.

Les **Kirol's Clowns** se produiront ensuite à la salle des fêtes. Venez nombreux... déguisés

La **Fête des Voisins** aura lieu par quartier le **03 juin 2022**.



CLUB INFORMATIQUE :



Après ces 2 années plus que difficiles, nous avons repris les cours avec enthousiasme et pour fêter ça, nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne choucroute.

Rendez-vous tous les **mercredis de 18h30 à 20h30** derrière la salle des fêtes.

Pour tous renseignements contacter **Fabrice : 06.79.75.11.96**

ENTREPRISES

Si vous désirez figurer dans cette rubrique, contactez la mairie.

Elisabeth Belardat
MAROQUINIÈRE, CREATRICE
SAC, POCLETTE, CEINTURE ...
Grand choix de cuirs et de couleurs
Visite de l'atelier, espace boutique sur rendez-vous
ebelardat@gmail.com
www.bbcuir.fr
06 75 24 46 79 - 02 54 26 13 73
20, Les Rogeais 36130 DIORS

Élisabeth BELARDAT, maroquinière, confectionne des sacs, des ceintures, des pochettes et autres créations sur mesure et à la demande.

Elle reçoit sur rendez-vous dans son atelier au n°20 les Rogeais 36130 Diors

Tél : 06 75 24 46 79

w.w.w.bbcuir.fr, facebook, instagram, mail : ebelardat@gmail.com



ÉLUS

Marie-Christine BRÉJAUD : 62 ans, mariée, 1 fils, Diorsaise depuis 30 ans.

Conseillère Municipale , Vice Présidente du CCAS.

Retraitée depuis mars 2020, j'ai travaillé 37 ans à la Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine.

J'aime cuisiner pour ma famille, lire et je pratique la gym volontaire dans notre village.

Je suis toujours partante pour mettre en place de nouvelles activités pour le CCAS et souhaite être au plus proche et disponible pour les Diorsais en tant qu'élue.



RÉPONSES au QUIZZ du bulletin municipal n°32 :

L'**Arbre de la liberté** est un symbole de la liberté, depuis la période de la révolution française. Il symbolise aussi, en tant qu'arbre, la vie, la continuité, la croissance, la force et la puissance. Il est devenu au cours du XIX^e siècle un des symboles de la République Française avec la Marianne.

L'Arbre de la Liberté a été planté dans la cour de l'école, en **1989**, pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution.

En **1836**, Charles-Célestin Lucq, riche armateur belge de Cannes et l'un des propriétaires du château et de son domaine, à Diors, a fait construire la chapelle à l'emplacement de la grange aux dîmes. Cette chapelle sert d'église paroissiale pour remplacer celle dans l'enceinte du château.

« **Notre-Dame des Ailes, Élevez nos âmes, Protégez nos aviateurs** ».

D'où le nom de la chapelle : **Notre-Dame des Ailes**. Elle a été épargnée lors du bombardement du château le 17 août 1944.

La superficie de la commune est de **25,44 km²** et est composée de plusieurs hameaux et lieux-dits : *Chignay, Fourches, Les Rogeais, La Caillaudière, La Lande, La Petite Lande, Montvril, Le Bourg, Montaboulin, l'Âge, le Bois du Pin et la zone industrielle de la Martinerie.*



Vous avez des idées, des suggestions, des remarques, des doléances, des réclamations, n'hésitez pas, nous sommes à votre écoute...